



INFOS LOCALES CHAZÉ-SUR-ARGOS



Horaires de mairie et Agence Postale:

Du lundi au vendredi: de 8h à 12h30 - 1er, 3ème et 5ème samedi de 8h30 à 11h30

Permanence du Maire:

Lundi/mardi/jeudi/vendredi: de 10h30 à 12h00

Contact Mairie:

Téléphone: 02.41.61.41.82

Mail: mairie.chazesurargos@wanadoo.fr

Contact Agence Postale: 02.41.26.01.95

• Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 :

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE :

Le Conseil Municipal CONSENT, à l'unanimité, de verser chaque année une avance de trésorerie de 25 000 € du budget Commune vers le budget annexe du Lotissement de la Boivinière afin de financer les opérations d'aménagement, notamment les travaux de viabilisation des terrains.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Le Conseil Municipal DECIDE, à la majorité, de lancer le projet de rénovation énergétique de la Mairie et SOLLICITE au titre de la DETR 2022 une subvention au taux le plus large possible pour cette opération.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE (2ème tranche) :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises, DECIDE de lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert et CHARGE la commission d'appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues.

ANJOU BLEU COMMUNAUTE :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, la convention de mise à disposition des agents de Chazé sur Argos à Anjou Bleu Communauté pour le service d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2022 et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

• Compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 7 février 2022 :

INVESTISSEMENTS 2022 :

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, Mme le Maire à engager et mandater des dépenses en investissement, avant le vote du budget 2022, à hauteur de :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 13 000,00 euros

Article 21318 : Autres bâtiments publics : 3 500,00 euros

Article 2152 : Installations de voirie : 3 850,00 euros

Article 2168 : Autres collections et œuvres d'art : 2 000,00 euros

Article 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique : 650,00 euros

Article 2188 : Autres : 3 000,00 euros

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de verser pour l'année 2022, à l'école élémentaire Privée « St Joseph », la somme de 50 887,98 euros correspondant à 652,41 euros x 78 élèves,

ECOLES :

Le Conseil Municipal FIXE, à l'unanimité,

Le montant des fournitures scolaires à 39,00 euros par élève pour les deux écoles,

Le montant des récompenses scolaires à 13,80 euros par élève pour les deux écoles,

Le montant des sorties pédagogiques à 20,00 euros par élève pour les deux écoles.

LOTISSEMENT DE LA BOIVINIÈRE (2ème tranche) :

Le Conseil Municipal PREND CONNAISSANCE du recours gracieux concernant la délibération du 17 janvier 2022 et DECIDE, à l'unanimité, de choisir un marché à procédure adaptée conformément au code de la commande publique, concernant l'appel d'offres du lotissement.

CAFE-RESTAURANT :

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures, le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, DECIDE de confier la location-gérance du café-restaurant « la petite auberge Chazéenne » à M. DELAVAL Thibaut et FIXE le loyer du commerce et de l'appartement à 600,00 euros HT.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

Le Conseil Municipal PREND ACTE, que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie les obligations des employeurs publics en matière de protection sociale complémentaire.

A compter du 1er janvier 2025, les employeurs publics devront financer au moins 20 % de la PSC concernant le risque « prévoyance ».

A compter du 1er janvier 2026, les employeurs publics devront financer au moins 50 % de la PSC concernant le risque « santé ».

ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Chaque élu du Conseil Municipal PREND POSITION pour les tours de garde concernant les élections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Correctif erreur d'impression sur le bulletin municipal du tarif de transport des tables et bancs loués par les particuliers et associations de Chazé et hors commune, suite à la délibération du conseil du 08 novembre 2021

LOCATION TABLES ET BANCS – TARIFS 2022

	Table (l'unité)	Bancs (par 2)
Particuliers de la commune	4€	4€
Particuliers et associations hors commune	6€	6€

Forfait de 50€ pour le transport dans l'agglomération

Démarches d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme...) :
Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent être déposées en ligne.

**Ce service est accessible depuis la plateforme numérique :
"https://sve.sirap.fr"
Pour déposer vos demandes, entrer le nom de la commune, créer votre compte et remplir en ligne en ajoutant les pièces justificatives nécessaires.**

Le dépôt sous format papier reste possible selon la procédure déjà existante.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE :

Le dispositif "Argent de poche" sera reconduit pendant les vacances d'avril.

Inscription en mairie avant le 7 avril 2022

A vos agendas :

La Boutique associative de Challain la Poterie sera présente **tous les samedis matins de 9h30 à 12h30** salle du **cercle Saint Joseph** (en face de la bibliothèque) à compter du 26 mars 2022

Possibilité de passer commande à l'avance sur appel au 02 41 26 67 43



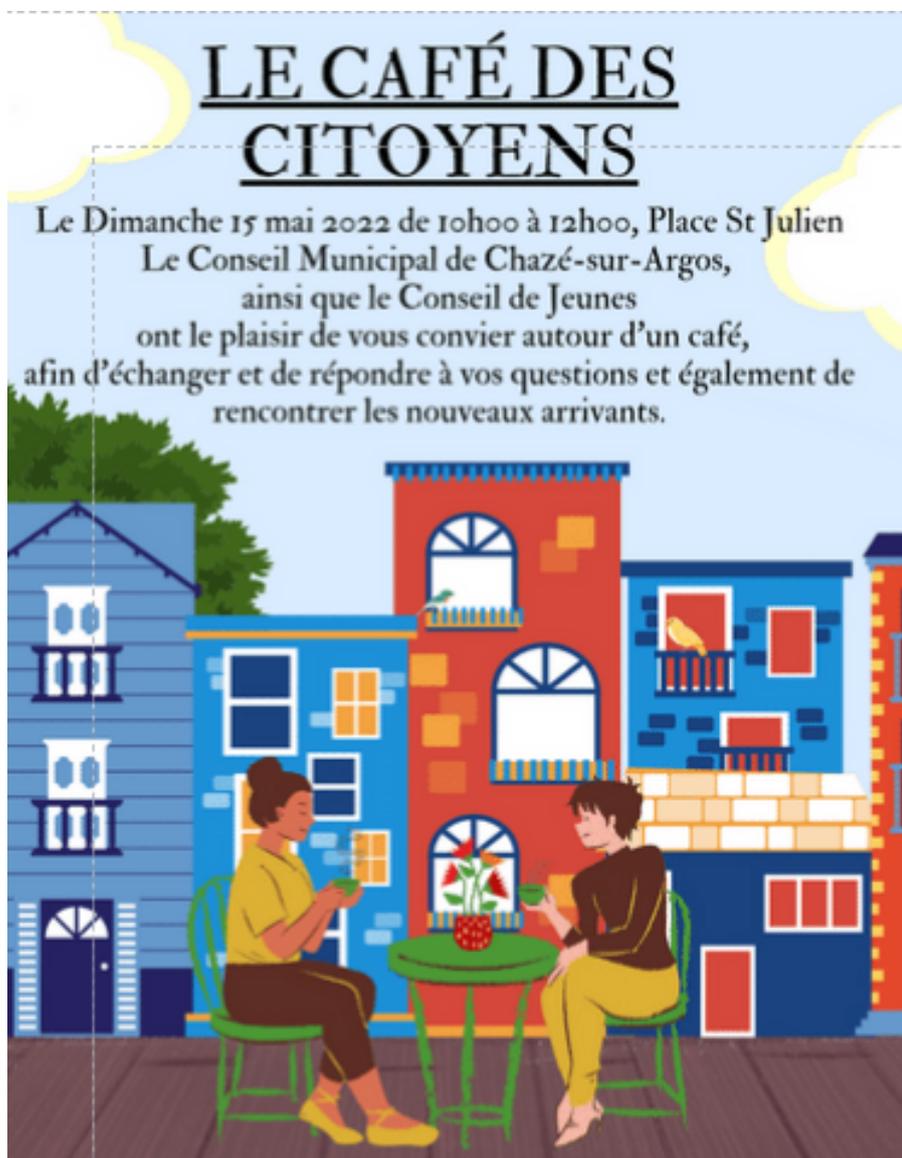
Fruits, légumes, viande, et beaucoup d'autres produits de circuits courts, c'est aussi un lieu de rencontre convivial

Verre de l'amitié offert à
11h30 le 26 mars



Retrouvez votre épicerie locale, produits artisanaux...

<https://www.facebook.com/LaBoutiqueAssociative/>



Le saviez-vous ?

La première carte postale française a été envoyée de Strasbourg lors du siège de la ville par les troupes allemandes, le 14 septembre 1870. La missive, portant l'estampille de la Croix Rouge, devait permettre de communiquer de manière simple et rapide vers l'extérieur



Quoi de beau dans le coin ?

Réfection de la balançoire et des bancs au p'tit train
lotissement du clos du Moulin,
le p'tit train est en cours de
sécurisation

La salle annexe du Rocher s'est refait une beauté



Balayage des rues:

Mardi 19 avril 2022 (surement l'après-midi)
Mardi 15 mai 2022
Mardi 21 juin 2022

Merci de penser à déplacer les véhicules



État civil:

Décès:
Françoise CHOQUET le 10 janvier 2022

